

### FONDS RENOUELABLE DU BUREAU DES PASSEPORTS

En tant qu'organisme de service spécial qui opère au moyen d'un fonds renouvelable, le Bureau des passeports finance entièrement ses opérations à partir de revenus générés par les droits perçus sur la délivrance de documents de voyage. Le Bureau des passeports doit atteindre un seuil de rentabilité sur un cycle de quatre années. En 1998-1999, les revenus ont atteint 58,5 millions de dollars, soit une hausse de 7,8 pourcent par rapport aux revenus de l'exercice précédent. Le total des dépenses pour l'exercice s'est chiffré à 55,6 millions de dollars, soit une hausse de 14 pourcent par rapport aux dépenses de l'exercice précédent. Le profit net pour l'exercice a été de 2,9 millions de dollars.

La tendance des cinq dernières années a révélé un accroissement soutenu sur l'ensemble des ventes de documents de voyage qui s'est manifesté par une augmentation totale de 18 pourcent en cinq ans. Par ailleurs, les dépenses ont augmenté à cause du volume supplémentaire de production et de l'amortissement de nos investissements.

En 1998-1999, le Bureau des passeports a investi 12,4 millions de dollars dans son avenir, investissement qui représente 21 pourcent du revenu total gagné pendant l'exercice. On a fait ces investissements en vue de satisfaire à l'accroissement du volume de production, d'améliorer le service à la clientèle, d'investir dans notre infrastructure, et de garantir l'intégrité des documents de voyage.

### RAPPORT DE GESTION

Les états financiers ci-joints du fonds renouvelable du Bureau des passeports ont été préparés tels qu'exigés par et aux termes de la politique du Conseil du Trésor concernant les fonds renouvelables et des normes et exigences de rapport du Receveur général du Canada. La responsabilité première de ces états financiers, en regard de l'intégrité et de l'objectivité des données, revient à la gestion du Fonds.

Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables importantes établies et énoncées à la note 2, sur une base comparable à celle de l'exercice précédent. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs prévisions et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance. Pour s'acquitter de cette responsabilité de rapport, le Fonds maintient une série de comptes représentant un enregistrement centralisé des opérations financières du Fonds. À moins d'avis contraire, les renseignements financiers figurant dans les états ministériels et ailleurs dans les Comptes publics du Canada sont conformes aux renseignements apparaissant dans les états financiers.

La Direction des finances et de l'administration du Fonds renouvelable du Bureau des passeports se conforme aux conventions comptables et de gestion financière du ministère, élabore les politiques relatives au Fonds et publie les manuels et les directives qui décrivent ces politiques et les procédures afférentes. Le Fonds maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui permettent aux gestionnaires de s'assurer, de façon raisonnable, que les opérations sont inscrites et effectuées selon les autorisations accordées et que l'actif du Fonds est protégé.

### APPROUVÉ PAR :

**Pierre R. Bélisle**

*Directeur, Services financiers et administratifs*

**Micheal J. Hutton**

*Président-Directeur général*